

La Ville plus sévère contre la collusion

Les pouvoirs de l'inspecteur général seront accrus et davantage d'entreprises risquent d'être exclues



JEAN-LOUIS FORTIN

Mercredi, 17 août 2016 00:00

MISE à JOUR Mercredi, 17 août 2016 00:00

L'administration Coderre veut être encore plus sévère envers les entreprises collusionnaires. Elle annoncera aujourd'hui une série de nouvelles mesures pour restreindre davantage l'accès aux contrats publics, a appris *Le Journal*.

On se croyait libérés des magouilles entre entrepreneurs qui décrochent des contrats publics. Mais deux récents rapports de l'inspecteur général Denis Gallant ont confirmé que ces pratiques avaient encore bel et bien cours à Montréal, principalement dans le secteur du déneigement (*voir ci-contre*).

En juin dernier, l'inspecteur avait même identifié des lacunes dans les règlements actuels de la Ville, qui l'empêchaient d'agir pour punir les coupables.

La réponse de la Ville arrive aujourd'hui.

«C'est la plus grande refonte de la politique de gestion contractuelle de la part de notre administration», se targue Lionel Perez, responsable des infrastructures au Comité exécutif.

Le bras long

La Ville aura le bras long. Elle pourra même exclure, «à sa discrétion» des entreprises qui avaient pourtant obtenu leur autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour conclure des contrats publics (*voir ci-contre*).

Elle augmentera aussi les pouvoirs de son inspecteur général et ira jusqu'à punir les tentatives de collusion, même si elles échouent.

«À tous ceux qui veulent faire affaire avec la Ville, vous avez intérêt à être respectueux des lois, vous avez intérêt à agir avec probité, à nous en donner pour notre argent. Sinon, on va vous exclure», avertit M. Perez.

Le Comité exécutif doit entériner les nouvelles mesures à huis clos, ce matin. Par la suite, elles seront soumises au vote du conseil municipal lundi prochain.

En novembre 2015, dans un rapport spécial, Denis Gallant avait révélé l'ampleur des pratiques illégales dans le milieu du déneigement, dont le partage de territoires et les soumissions truquées.

Puis, en juin dernier, il avait demandé d'annuler deux contrats totalisant plus de 12 M\$ qui devaient être octroyés à l'entreprise J.L. Michon Transports.

Le directeur des opérations de cette entreprise avait tenté de convaincre un concurrent de ne pas venir le concurrencer sur son territoire. Il avait été enregistré à son insu pendant ses manigances.

DES NOUVELLES RÈGLES QUI ONT DU MORDANT

Outrepasser l'AMF

Montréal pourra exclure toutes les entreprises qu'elle juge indésirables, même celles qui ont obtenu leur certificat de bonne conduite de la part de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

«Avant, si l'AMF donnait l'autorisation de soumissionner, on ne pouvait pas s'y opposer», explique Lionel Perez, qui parle d'un nouveau pouvoir «discrétionnaire».

C'est l'intention qui compte

Actuellement, pour punir la magouille, il faut démontrer que le processus d'appel d'offres a bel et bien été entaché.

Désormais, toutes les tentatives de collusion, peu importe qu'elles réussissent ou non, seront punissables.

Plus de pouvoirs pour l'inspecteur général

Jusqu'ici, l'inspecteur général Denis Gallant (photo) pouvait forcer une entreprise à lui remettre un document, mais pas à répondre à ses questions

«Maintenant, le soumissionnaire aura l'obligation de rencontrer le BIG et de collaborer avec lui», promet Lionel Perez.

Faciliter les dénonciations

Fini les punitions automatiques pour tous ceux qui ont admis avoir commis des erreurs dans le passé.

Désormais, pour encourager les dénonciations, le cas de chaque entreprise sera évalué selon le principe du cas par cas.

Une seule politique pour tous

La Ville-centre appliquera désormais une seule politique contractuelle dans toute la ville, plutôt que de laisser à chaque arrondissement le soin d'agir.

«Présentement, on a 20 politiques de gestion contractuelles. Du point de vue de l'application, et pour maintenir un registre de tous les exclus, ça va être plus facile à gérer, il y aura plus de cohérence», justifie Lionel Pérez.
